

Tél : 04 74 75 02 75

Mél : ce.0010065r@ac-lyon.fr

Circonscription d'Oyonnax
22 bis rue Brillat Savarin
01100 Oyonnax

Oyonnax, le vendredi 20 octobre 2023

L'Inspectrice de l'Education Nationale
en charge de la circonscription
d'Oyonnax

à

 @Circoyo01

<https://oyonnax.circo.ac-lyon.fr/spip/>

Mesdames et Messieurs les directeur.rice.s
Mesdames et Messieurs les enseignant.e.s
Mesdames et Messieurs les membres des
RASED, enseignants UPE2A et EILE

Note de Service N° 3 – Spéciale plan de formation
--

Chères, chers collègues,

Vous trouverez dans cette note de service les éléments concernant le plan de formation pour cette année scolaire.

Je tiens à remercier vivement les formateurs pour leur investissement afin de proposer une formation structurée et enrichissante.

En vous souhaitant une bonne lecture,

Pour chaque proposition de cette note de service, cliquer sur le mot ou l'expression [en bleu](#), afin d'accéder à la ressource.

Dans chaque note de service, retrouvez en page 1, sous les coordonnées de la circonscription, le lien pour accéder au [site](#) de la circonscription.

N.B. : Les notes de services doivent être communiquées à tous les enseignants de l'école, y compris les remplaçant.e.s qui y sont rattachés.

Concernant les obligations réglementaires de service, il est possible de se reporter au [Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017](#).

Vous trouverez en lien :

- les principes d'organisation du [plan de formation](#),
- une [vue globale par école](#).

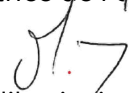
Précisions :

- ➔ A titre exceptionnel, le calendrier peut être soumis à modifications, toutes indépendantes de notre volonté.
- ➔ Chaque école, en animations pédagogiques, recevra un courriel précisant les modalités de formation continue la concernant.
- ➔ Les enseignants des écoles en évaluation d'école en 2023-2024 sont déchargés des 18 heures de formation.
- ➔ [Le LIEN 01 #72](#) du 11/10/23 présente les événements départementaux. Il vous est possible d'y participer.

Pour les enseignants en constellation, la participation à un événement départemental ne peut être déduite du temps de formation en constellations. Néanmoins, si vous êtes inscrits, un ordre de mission sera établi.

- ➔ Toute absence à une formation (sur temps scolaire ou hors temps scolaire) doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'absence dûment remplie et justifiée, à envoyer au secrétariat de circonscription. Certaines absences peuvent être refusées ou accordées sans traitement.

L'inspectrice de l'éducation nationale


Marie-Odile Pignier